



Politique d'inscription - Congrès Annuel de l'ACQ

Frais d'inscription au congrès

Que couvrent les frais?

Les frais couvrent l'entièreté du forfait que vous sélectionnerez. Aucun montant ne s'ajoutera à la facture, à moins d'une modification demandée de votre part.

Est-ce que tout le monde doit s'inscrire au congrès?

L'inscription au congrès est obligatoire pour toute personne désirant assister au congrès.

Modalités de paiement

Suite à l'inscription au congrès, une facture vous sera envoyée par courriel. Les frais d'inscription devront être acquittés dans les 30 jours suivant la réception de la facture finale. Les frais d'inscription devront être payés à l'ordre de l'Association des camps du Québec. Nous acceptons les virements bancaires et les chèques (voir l'annexe pour les modalités de paiement en détail).

Modification d'une inscription

Les demandes de modification d'inscription doivent être faites par écrit (courriel) et reçues au plus tard **15 jours ouvrables avant le début du congrès**. Adressez votre demande à : info@campsquebec.com. Votre demande sera traitée dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables.

Important : des frais d'administration de 50 \$ seront facturés pour toute modification demandée et accordée après ce moment. Les frais de modifications sont non transférables.

Remboursement des frais d'inscription

Les demandes d'annulation d'inscription avec remboursement doivent être faites par écrit (courriel) et reçues au plus tard le **15 jours ouvrables avant le début du congrès**; aucun remboursement ne sera possible après cette date. Adressez votre demande à : info@campsquebec.com. Votre demande sera traitée dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables.

Une absence au congrès ne vous libère pas de l'obligation de paiement, car l'inscription engendre des frais qu'il nous est impossible d'annuler.



Important : des frais d'administration de 50 \$ seront retenus pour toute annulation d'inscription avec remboursement. Les frais d'inscription sont non transférables.

ANNEXE 1 – modalités de paiement

Voici les instructions pour effectuer le paiement relié aux factures générées par l'Association des camps du Québec. **Veillez noter que cette façon de faire n'est pas applicable au programme des assurances.**

1. soit par virement bancaire via votre institution financière en utilisant les informations suivantes :

N° d'institution : 815 (Institutions du Québec)
Transit de caisse : 30015
Folio/N° de compte : 2050128

2. soit par chèque à l'adresse suivante :

Association des camps du Québec
7665 boul. Lacordaire
Montréal, Qc
H1S 2A7